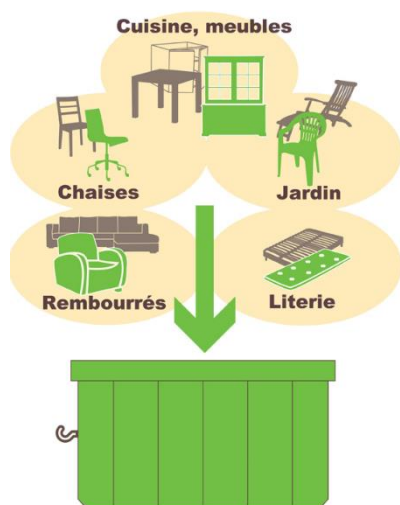


Quels éléments d'ameublement sont concernés ?

Les éléments d'ameublement ménagers et professionnels comportent les catégories suivantes :

- Meubles de salon, séjour, salle à manger, de chambre à coucher, de bureau, de cuisine, de salle de bains
- Meubles d'appoint
- Literie
- Meubles de jardin
- Sièges
- Meubles techniques, commerciaux et de collectivités



Comment stocker mon élément d'ameublement ?

Les déchets d'éléments d'ameublement doivent être stockés sur un sol aménagé à l'abri des intempéries.

Description de la filière

La filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) est encadrée par des textes nationaux.

La filière est régie par 2 éco-organismes :

- **Eco-Mobilier**, pour les DEA ménagers et la literie professionnelle

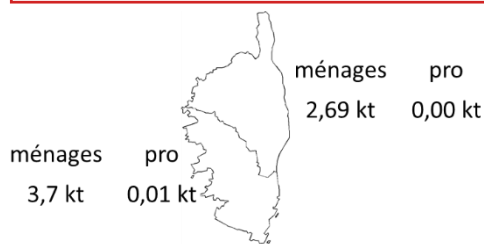
www.eco-mobilier.fr

- **Valdelia**, pour les DEA professionnels (hors literie)

www.valdelia.org

Le chiffre clé

Plus de **6 300 tonnes** de déchets d'éléments d'ameublement collectées en Corse en 2016.



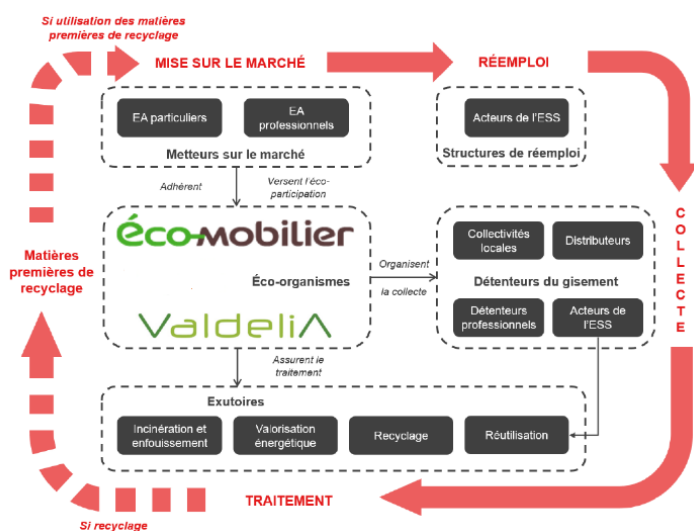
Que faire de mon élément d'ameublement ?

3 solutions de collecte existent pour les DEA des particuliers :

- Le don et la réutilisation par un acteur de l'économie sociale et solidaire
- L'apport dans une des 24 déchèteries de Corse équipée d'une benne mobilier
- La reprise du mobilier usagé par un distributeur volontaire (non obligatoire)

Pour les DEA des professionnels :

- Une demande d'enlèvement gratuite peut être effectuée auprès de Valdélia pour une benne de plus de 2,4 tonnes ou 20 m³
- Pour les autres tonnages, se renseigner auprès des déchèteries ouvertes aux professionnels sur les conditions d'acceptation des déchets
- A noter que les professionnels disposant d'une carte PRO Eco-mobilier peuvent déposer gratuitement le mobilier et la literie usagés dans les déchèteries équipées d'une benne Eco-mobilier



Comment sont valorisés les déchets d'éléments d'ameublement ?

Après collecte, plusieurs niveaux de traitement sont envisageables, selon la nature et l'état des produits :

- La réutilisation (réalisée par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Le recyclage :
 - o Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble
 - o La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judos
 - o Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries
 - o Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux
- La valorisation énergétique
- L'élimination